



construire et réhabiliter en terre crue

>>> *développement durable et QEB*

« Pourquoi et comment envisager de construire en terre : un projet terre n'est pas anodin il met en évidence des questions techniques, économiques, culturelles ... qui conduisent à des prises de positions. Une maîtrise d'ouvrage volontaire et des projets qui intègrent la spécificité du matériau dès les premières esquisses. »

PROGRAMME

La Construction en terre, principes

Présentation générale

Patrimoines terre (mondial, national)

Les principales techniques traditionnelles et actuelles

Torchis, bauge, pisé, adobes / enduits, blocs et briques, pisé, terre allégée

Arguments & qualités

Pourquoi et comment faire de la terre aujourd'hui, liens avec ACV et autres alternatives

La Construction en terre, en pratique

Etudes de cas de projets croisés avec un architecte et une entreprise

Comment faire

Quels apports (BET, organismes extérieurs), quels échanges avec les spécialistes (entreprises), à quel moment et sur quels aspects

Actualité de la construction en terre et quelques chantiers récents en AURA neuf et réhabilitation

Démonstration de matériaux

OBJECTIFS DE FORMATION

> Avoir une **connaissance élémentaire des techniques**

> Comprendre les **enjeux "soutenables et techniques"**

> Avoir des pistes pour **envisager de construire en terre** ici & maintenant ...

> Être sensibilisé à l'obligation d'une **approche coopérative** entre différents acteurs

> Connaître **les précautions à prendre** avant de s'engager dans un projet en terre

> Avoir une première approche de la construction terre selon que l'on soit architecte « spécialiste » terre, ou intervenant sur du pisé existant sans approche spécifique, ou encore un.e professionnel.le motivé.e mais peu expérimenté.e

INTERVENANTS

Vincent RIGASSI, architecte spécialiste de l'écoconstruction (RA2) et **Hervé MARTINEAU**, maçon piseur, membres du réseau TERA TERre crue Rhône-Alpes

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

> Taille du groupe : max. 16 personnes

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE, LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures

Horaires : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Lieu : au Cluster Eco-Bâtiment AURA, 3 cours Charlemagne – 69002 LYON

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 350 € HT (420 € TTC)

Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + // ancien.ne stagiaire QEB/DDQE 300 € HT (360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et **éligible à l'obligation de formation** continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs:
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)
+ crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu

12 rue St Cyr – 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ **Prénom** _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date(s) : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.
[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 Jours
 DD et Qualité environnementale des bâtiments
 Thématiques classées prioritaires par les OPCA
 Montants sous réserve d'acceptation de passer par OPCA
 Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... <small>Prise en charge des formations de type "formation continue" ou "formation initiale" (hors FIF PL) et des formations de type "formation continue" (hors FIF PL) et des formations de type "formation continue" (hors FIF PL)</small>	FIF-PL <small>ouvert sur la demande sur le site www.fif-pl.fr</small>	350 € / jour <small>(hors la limite de 500 € / an / professionnel)</small>
Chefs d'entreprise artisanale <small>Prise en charge des formations de type "formation continue" (hors FIF PL) et des formations de type "formation continue" (hors FIF PL)</small>	FAFCEA <small>ouvert sur la demande sur le site www.fafcea.com</small>	28h / heure, soit 218 € / jour <small>(hors la limite de 100 heures / an / professionnel)</small>
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en accord du FIF-PL et du FAFCEA <small>Autres professions : nous contacter</small>	Ouverture possible d'un arrêté d'éligibilité (projet à terme) 24 heures (FIF, CO, FAFCEA)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an <small>(hors la limite de 100 heures / an / professionnel)</small>

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture (hors auto-entrepreneur) ou bureaux d'étude (hors auto-entrepreneur) ou bureaux d'étude (hors auto-entrepreneur) ou bureaux d'étude (hors auto-entrepreneur)	ACTALIANS <small>ouvert sur la demande sur le site www.actalians.fr</small>	Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) Prise en charge du séjour : forfait 84 € / jour - repas max (max 15€ / jour) - hébergement (max 10€ / nuit) - transports (0,25 € / km) - Fuel (max 214 € / jour) - FAFCEA
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC <small>ouvert sur la demande sur le site www.fafiec.fr</small>	Prise en charge jusqu'à 100% (hors taxes) des frais de formation : - entreprises de 10 à 50 salariés : 2 400 € max. - entreprises de 51 à 250 salariés : 2 500 € max. - entreprises de 251 à 500 salariés : 2 600 € max. - entreprises de 501 à 2500 salariés : 2 700 € max. - entreprises de 2 501 à 5000 salariés : 2 800 € max. - entreprises de plus de 5000 salariés : 2 900 € max. <small>Prise en charge des frais de déplacement (max 100 € / jour) et des frais de repas (max 15 € / jour) et des frais de logement (max 10 € / nuit) et des frais de transport (max 0,25 € / km) et des frais de carburant (max 214 € / jour) et des frais de repas (max 15 € / jour) et des frais de logement (max 10 € / nuit) et des frais de transport (max 0,25 € / km) et des frais de carburant (max 214 € / jour)</small>

© Scop les 2 rives